

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **ACCUEIL PERISCOLAIRE (garderie)**

### **CENTRE DE LOISIRS**

*Année 2016/2017*

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (garderie) est un lieu ouvert avant et après l'école. Les activités proposées ont pour vocation à occuper les enfants.

Le CENTRE de LOISIRS fonctionne le mercredi après l'école, les petites vacances et au mois de juillet. Les activités proposées favorisent le développement, la socialisation et aussi des activités distrayantes, enrichissantes, ludiques, culturelles, sportives etc.

#### **MODALITES D'INSCRIPTION**

A chaque rentrée scolaire, les familles sont invitées à inscrire ou réinscrire leurs enfants auprès des animatrices. Les modalités d'inscription sont les mêmes pour l'accueil périscolaire et le centre de loisirs

L'inscription peut également se faire tout au long de l'année mais prioritairement durant le mois de juin pour la rentrée suivante.

#### **LISTE DES DOCUMENTS ET DES PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION**

- Fiche de renseignement dûment complétée et signée.
- Copie de l'attestation sécurité sociale ou autre régime.
- Attestation d'assurance responsabilité civile extra- scolaire.
- Photocopie du carnet de santé (vaccins, maladies, allergies)
- Règlement intérieur signé

Le dossier doit être complet pour que l'enfant puisse être accueilli. Les changements de situation (adresse, téléphone en priorité) doivent être signalés aux animatrices.

#### **ASSURANCES**

L'art.1384, alinéa du code civil dispose que les parents sont solidairement responsables du dommage causé à autrui par leur(s) enfant(s) mineur(s) habitant(s) avec eux. Votre enfant doit être couvert par une assurance Responsabilité Civile.

Dans l'hypothèse où un mineur cause un dommage à un tiers alors qu'il était temporairement confié à la garderie, la responsabilité des parents subsiste ; en principe, la responsabilité civile du maire et des agents d'animation ne pourra donc être engagée.

## **MODALITES DE RESERVATION CENTRE DE LOISIRS**

Les réservations se font auprès des animatrices, vous pouvez aussi les joindre par téléphone aux heures d'ouverture du centre au 01 60 44 04 51. Les messages laissés sur le répondeur du centre et de la mairie ne seront pas pris en compte.

Les réservations à la journée ou à la semaine devront se faire impérativement avant une date butoir fixée pour chaque période de vacances. La mairie se réserve la possibilité de fermer le centre de loisirs si le nombre d'enfants est insuffisant.

**ATTENTION!** Une fois l'enfant inscrit, il ne sera plus possible de modifier les jours/semaines réservés. Seul un certificat médical pourra permettre une annulation.

### **HORAIRES :**

**ACCUEIL PERISCOLAIRE :** lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h00 à 8h30

Et de 16h00 à 19h00 (goûter compris)

Mercredi : 7h00 à 8h30

Les parents peuvent venir à l'heure qui leur convient.

### **CENTRE DE LOISIRS :**

**Le mercredi :** 11h30 – 14h00

ou 11h30 – 19h00

ou 13H30 – 19H00

Les parents peuvent venir chercher leurs enfants après la cantine et jusqu' à 14h. Au-delà, et pour ne pas déranger le bon déroulement des activités, il ne sera pas possible de venir chercher son enfant avant 16h00.

**Périodes de vacances :** 7H30 - 18H30

Pour le bon déroulement des activités durant les vacances, il n'y aura plus de demi-journées. Les enfants peuvent être déposés au centre jusqu' à 9h30. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à partir de 16h00.

**ATTENTION ! LE NON RESPECT DES HORAIRES PEUT ENTRAINER UNE RADIATION**

### **TARIFS**

**ACCUEIL PERISCOLAIRE :**

Matin : ..... 2,50 €

Après- midi : 16h00 -18h00 .... 3.00 €

18h-19h ..... 1,80€

## **CENTRE DE LOISIRS :**

**Le mercredi :** 11h30 à 14h00 (avec repas) : 6.00 €

11h30 à 19h00 (avec repas) : 12,30 €

13h30 à 19h00 (sans repas) : 9,00 €

## **Les périodes de vacances :**

Repas et goûter compris :

Journée ..... 18,80€

Forfait semaine ..... 65.00€

Réduction de 50% à partir du 3<sup>ème</sup> enfant pour le centre de loisirs.

**Rappel : aucune modification possible après inscription, sauf raisons médicales.**

## **RADIATIONS**

La radiation d'une inscription pourra se faire après avoir entendu le responsable légal de l'enfant pour :

- Comportement asocial ou dangereux ayant motivé un rapport circonstancié du maire.
- Non- respect des horaires.

## **COMPORTEMENT ET TENUE DES ENFANTS**

Pour toutes questions ou problèmes relatifs au comportement, il est important que les parents rencontrent l'équipe d'animation. La politesse est exigée envers les animatrices et les autres enfants ; le vocabulaire grossier et la violence ne seront pas tolérés. Une tenue correcte et adaptée est exigée.

## **OBJETS PERSONNELS**

La perte ou le vol de bijoux ou d'objets de valeur (jouets, MP3, mobile...) restent sous la responsabilité des parents.

**REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

**Et DU CENTRE DE LOISIRS**

**À déposer auprès des animatrices impérativement avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016**

NOM et PRENOM DE L'ENFANT :

Lu et approuvé le :

Signature des parents